

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2023)

AVIS DE MOTION

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'un avis de motion sera présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **lundi**, **7 novembre 2022**, **à 19 H**, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont, en vue d'adopter, à une séance subséquente, le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)*.

Ce projet de règlement prévoit l'imposition d'une taxe spéciale **0,0452 \$ par 100 \$** d'évaluation, appliquée sur la valeur imposable de tout immeuble porté au rôle de l'évaluation foncière et situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2023.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4).

Montréal, ce 24 octobre 2022

La Secrétaire d'arrondissement

Julie Desjardins, avocate